

Bureau Communautaire du 27 avril 2017

DB2017	012
Nombre de Membres du Bureau	
En exercice	48
Présents	31
Votants	31

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 avril 2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Laquière</u>
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Philippe LABARDIN
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVE
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Pierre IMBERT - Jean-Michel MOREAU - Jean-François THOUMAZEAU - Thierry CONSTANS - Guy PÉREUIL - Jean-Claude DERC - Daniel BENQUET - Bernard MANIER - Régine POVÉDA - Didier MONPOUILLAN - Bernard MONPOUILLAN - Jacques BRO - Daniel BARBAS - Christophe COURREGELONGUE

Pouvoirs de

FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS DES COMMUNES RURALES » AJOURNÉS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Résumé de la décision

Des demandes de fonds de concours ont été déposées avant le 31 décembre 2016. La somme des fonds de concours sollicités par les communes auprès de Val de Garonne Agglomération a été arrêtée à 1 169 000,94 €. Seul un crédit de 520 000,00 € pour les fonds de concours « soutien aux programmes d'investissement publics des communes rurales » ainsi que pour les fonds de concours exceptionnels pour les communes réalisant des travaux de mise aux normes et d'accessibilité sur leurs agences postales a été inscrit au budget 2017.

Ainsi une partie des demandes de fonds de concours n'ont pu être retenues. Il est proposé, au titre de l'année 2017, d'ajourner certaines d'entre elles.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment concernant l'attribution des fonds de concours, dans les limites fixées par les délibérations portant création de ces régimes d'aides;

Exposé des motifs

Considérant que les demandes de fonds de concours ont bien été déposées avant le 31 décembre 2016, conformément à l'article 4.1 du règlement des fonds de concours. Il y a lieu de statuer sur ces demandes ;

Considérant que le fond de concours attribué par Val de Garonne Agglomération ne peut être supérieur à 50% de la part restant à financer par la commune après déduction des subventions obtenues, sans pour autant que l'ensemble des aides publiques ne dépassent 80% du coût HT du projet

Considérant qu'au 31 décembre 2016, la somme des fonds de concours sollicités par les communes membres auprès de Val de Garonne Agglomération a été arrêtée à un montant total de 1 169 000,94€.

Considérant que l'inscription budgétaire allouée aux fonds de concours pour les communes de moins de 3500 habitants au titre de l'exercice 2017 s'élève à la somme de 520 000,00 € et que la reprise des restes à réaliser de l'exercice antérieur s'élève à un montant de 45 481,02€.

Conformément au règlement des fonds de concours pour la mandature 2015-2020 validé par la délibération D2016E03 du 9 juin 2017 et afin de répondre à l'ensemble des demandes de chaque commune dans le respect des crédits votés, il a été nécessaire d'appliquer la hiérarchisation des fonds de concours sollicités.

Conformément à l'article 4.3 alinéa 2 du règlement ces fonds de concours, bien qu'ajournés au titre de l'exercice 2017 suite à l'application du barème de hiérarchisation, les communes demanderesse peuvent toutefois entamer les travaux afférents et pourront bénéficier de ces fonds de concours au titre de l'exercice 2018, sous réserve d'inscription au budget afférent.

Ainsi une partie des demandes de fonds de concours n'ont pu être retenues. Il est proposé, au titre de l'année 2017, d'ajourner les fonds de concours pour les opérations détaillées ci-après.

Le Bureau Communautaire,

Approuve l'ajournement des fonds de concours suivants :

Opération	Commune	Enveloppe Globale allouée à la Commune pour le mandat	Reste Disponible sur l'enveloppe avant attribution de ce Fonds de Concours	INTITULE DU PROJET	Coût total du Projet (H.T.)	Fonds de Concours V.G.A. pour cette opération	Taux de participation total obtenu pour cette opération	Reste Disponible sur l'enveloppe après attribution du Fonds de Concours pour cette opération
1	Agmé	24 480,00€	22 742,98€	<u>TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX</u>	22 626,06€	5 409,38€	70,77%	17 333,60€
2	Beaupuy	107 393,00€	107 393,00€	<u>AGRANDISSEMENT POLE SCOLAIRE</u>	370 140,00€	107 393,00€	69,01%	0,00€
3	Birac sur Trec	92 180,00€	42 180,00€	<u>CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS</u>	172 961,04€	32 821,82€	64,75%	9 358,18€
4	Cocumont	91 143,00€	86 645,25€	<u>MISE AUX NORMES, ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA COUR DE L'ECOLE</u>	179 625,00€	52 487,50€	70,77%	34 157,75€
5	Couthures sur Garonne	53 595,00€	41 305,26€	<u>TRAVAUX AMENAGEMENT CANTINE EN LIAISON FROIDE</u>	16 646,50€	4 993,95€	70%	36 311,31€
6	Fauguerolles	69 498,00€	69 498,00€	<u>TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG</u>	1 399 046,00€	60 000,00€	60,48%	9 498,00€
7	Fauillet	86 922,00€	62 068,49€	<u>REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES SALLES DE CLASSE ET DU CLAE DE L'ECOLE</u>	154 800,00€	42 440,00€	72,58%	19 628,49€
8	Gaujac	43 350,00€	39 937,55€	<u>MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION A L'EGLISE + CREATION D'UN COLUMBARIUM</u>	9 222,40€	3 227,84€	35,00%	36 709,71€
9	Gontaud de Nogaret	126 675,00€	114 416,44€	<u>TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE : PORTE SECURISEE ECOLE PRIMAIRE</u>	3 740,00€	1 870,00€	50,00€	112 546,44€
10	Jusix	21 420,00€	21 249,34€	<u>MISE EN CONFORMITE ERP DU PREAU DE L'ECOLE SALLE D'ACTIVITE</u>	66 888,75€	21 249,03€	66,76%	0,00€
11	Marcellus	82 863,00€	67 417,00€	<u>EXTENSION ET AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE</u>	158 033,00€	67 417,00€	42,66%	0,00€
12	Saint Barthélémy d'Agenais	56 540,00€	29 922,34€	<u>PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE</u>	23 000,00€	7 000,00€	43,47%	22 922,34€
13	Sainte Bazeille	178 902,00	178 902,00€	<u>AMENAGEMENT DES VRD</u>	288 454,00€	81 536,00€	71,73%	97 366,00€
14	Samazan	85 041,00€	54 796,23€	<u>RENOVATION MAIRIE, CONSTRUCTION DE LOCAUX SOCIAUX ET GARAGE,</u>	231 650,53€	48 646,61€	60,99%	6 149,62€

				<u>CONSTRUCTION MAISON DES ASSOCIATIONS</u>				
15	Taillebourg	15 660,00€	7 607,70€	<u>TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>	12 884,00€	4 509,40€	35,00%	3 098,30€
16	Villeteon	50 878,00€	47 850,67€	<u>TRAVAUX VOIRIE ET RENOVATION ECOLE</u>	5 036,78€	2 518,39€	50,00%	45 332,28€
17	Virazeil	130 650,00€	104 921,29€	<u>DEPLACEMENT, MISE AUX NORMES ET ACCESSIBILITE DE LA BIBLIOTHEQUE</u>	411 035,00€	60 000,00€	59,46%	44 921,29€
TOTAL						603 519,92€		

Rappelle que, bien que ces demandes de fonds de concours soient ajournées, les communes peuvent initier les travaux des opérations afférentes, dès réception de la présente décision.

Précise que ces fonds de concours ajournés feront l'objet d'une priorisation sur le prochain exercice budgétaire conformément à l'article 4.3 alinéa 2 du règlement des fonds de concours pour la mandature 2015-2020, dans le respect des crédits qui seront votés sur l'exercice 2018.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	31
<i>Pour</i>	31
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 27 avril 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage
Le 4.5.2017
Notification
Le